

[Text]

point transfers as part of their contribution to provincial medicare plans. It has been more than a decade since the passage of the EPF. These tax points now belong to the provincial governments who collect them. The tax point part of the two-part federal payment formula must be phased out, not only because it is now unreasonable of the federal government to consider these tax points as part of their contribution, but also because these tax points are not tied to national standards.

Since the 1980s, various federal governments have stunted the growth of provincial medicare plans, and by the year 2000 our medicare system should have been a fully mature system. Federal funding limitations have frozen the maturation of our medicare system at a five-year level and entrenched it in a very expensive medical model. It is for all these reasons that we recommend that Bill C-69 not be permitted to become law. Bill C-69 should be eliminated because it reneges on the federal government's fiscal support for Canada's medicare program.

Our opposition to Bill C-69 is based on the underlying reality that this legislation, as a federal budget measure, does not mean that the provinces will suffer from the cuts in transfers because provinces do not suffer—people do. This legislation will impose enormous suffering and hardships on many Canadians.

We hope that your deliberations will be cognizant of the legislative impact of the reform and the well-being of Canadians. Nurses and, I think, Canadians believe that medicare is one of the strongest ties that binds us together as a country. We believe that our members, unionized nurses, as concerned Canadians, must reaffirm the role of our social programs in shaping and determining our national identity. Actions must not be taken which would hurt the vulnerable and the disadvantaged in our society. We believe that the Senate must say no to Bill C-69 and, instead, resolve to strengthen the shared provincial-federal responsibility for our social, health and post-secondary education programs.

**Senator Simard:** You say that the tax points allocated to the provinces belong to those provinces because so many years have passed. Has your association determined what proportion of the revenue should be left to provincial governments? Have you considered that? In other words, do you feel it should be from direct taxation such as a consumers' tax?

**Ms. Carol Richardson, Executive Director, National Federation of Nurses' Unions:** Our concern is primarily the health care system. We do talk about funding of that system, and we also talk about the fiscal capacity of the provinces to raise the necessary revenue. When you talk about a system of funding for provincial medicare systems that consists of tax points and

[Traduction]

d'impôt dans le calcul de sa contribution aux régimes d'assurance-maladie des provinces. La Loi sur le financement des programmes établis est en vigueur depuis plus de 10 ans. Ces points d'impôt appartiennent maintenant aux gouvernements provinciaux qui perçoivent ces impôts. Les points d'impôt dans la formule à deux volets utilisée pour le calcul des paiements fédéraux doivent être éliminés graduellement, non seulement parce qu'il n'est plus raisonnable que le gouvernement fédéral calcule ses points d'impôt comme faisant partie de sa contribution, mais également parce que ces points d'impôt ne sont pas liés aux normes nationales.

Depuis les années 80, le gouvernement fédéral a ralenti la croissance des régimes d'assurance-maladie provinciaux, alors que notre régime de santé aurait dû atteindre sa pleine maturité vers l'an 2000. Les restrictions du financement fédéral ont gelé le développement du régime d'assurance-maladie au point où il en était après cinq ans et l'ont figé dans un modèle très dispendieux. C'est pour ces raisons que nous recommandons que le projet de loi C-69 ne soit pas adopté. Le projet de loi C-69 devrait être rejeté car le gouvernement fédéral abdique sa responsabilité financière à l'égard du régime d'assurance-maladie du Canada.

Nous nous opposons au projet de loi C-69 non pas parce que les provinces souffriront des réductions des paiements de transfert, les provinces ne souffrent pas, mais parce que les gens souffriront, c'est la conséquence qu'aura cette mesure budgétaire fédérale. À cause de ce projet de loi, de nombreux Canadiens souffriront et seront éprouvés.

Nous espérons que lorsque vous délibérerez, vous tiendrez compte des effets de cette réforme et du bien-être des Canadiens. Les infirmières croient, tout comme le reste des Canadiens, que l'assurance-maladie est l'un des plus puissants liens qui nous unissent. Nous croyons que nos membres, des infirmières et des infirmiers syndiqués, doivent, en tant que Canadiens concernés, réaffirmer le rôle de nos programmes sociaux dans l'élaboration et la définition de notre identité nationale. Il ne faut pas prendre de mesures qui nuiraient aux personnes vulnérables et démunies de notre société. Nous croyons que le Sénat doit dire non au projet de loi C-69 et s'engager plutôt à renforcer la responsabilité conjointe des provinces et du gouvernement fédéral en ce qui a trait à nos programmes en matière de services sociaux, de santé et d'enseignement post-secondaire.

**Le sénateur Simard:** Vous dites que les points d'impôt alloués aux provinces appartiennent à ces provinces parce qu'elles perçoivent ces impôts depuis tant d'années. Votre association a-t-elle déterminé quelle proportion des recettes devrait revenir aux gouvernements provinciaux? Avez-vous pensé à cela? En d'autres mots, croyez-vous que ces recettes devraient provenir des taxes directes, comme les taxes à la consommation?

**Mme Carol Richardson (directrice exécutive, Fédération nationale des syndicats d'infirmières/infirmiers):** Nous nous préoccupons d'abord et avant tout du régime de soins de santé. Nous parlons du financement de ce régime, mais nous parlons également de la capacité des provinces de lever les fonds nécessaires. Lorsque l'on parle d'un système de financement des